

Démarche : ARS Bretagne – Suivi des suites d'inspection-contrôle ESMS
Organisme : ARS Bretagne

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Permettre le dépôt des éléments de preuve suite à une inspection ou un contrôle.

Informations sur le déclarant

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Adresse électronique	<input type="text"/>
Numéro de téléphone	<input type="text"/>

Informations sur l'établissement

Numéro FINESS juridique	<input type="text"/>
Numéro FINESS géographique	<input type="text"/>
Nom de l'établissement	<input type="text"/>

ARS Bretagne – Suivi des suites d'inspection-contrôle ESMS

Département de l'établissement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Côtes d'Armor

Finistère

Ille et Vilaine

Morbihan

Commune de l'établissement

Type

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Inspection

Contrôle

Prescriptions

Prescription

Thématique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Gouvernance

Fonctions Support

Prise en charge

Relations avec l'extérieur

Non connue

Numéro de la prescription

Libellé de l'élément de preuve

Commentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces jointes à fournir pour l'élément de preuve

Thématique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Gouvernance

Fonctions Support

Prise en charge

Relations avec l'extérieur

Non connue

Numéro de la prescription

Libellé de l'élément de preuve

Commentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces jointes à fournir pour l'élément de preuve

Thématique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Gouvernance

Fonctions Support

Prise en charge

Relations avec l'extérieur

Non connue

Numéro de la prescription

Libellé de l'élément de preuve

Commentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces jointes à fournir pour l'élément de preuve

Recommandations

Recommandation

Thématique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Gouvernance

Fonctions Support

Prise en charge

ARS Bretagne – Suivi des suites d'inspection-contrôle ESMS

Relations avec l'extérieur

Non connue

Numéro de la recommandation

Recommandation mise en oeuvre ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Commentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives

Thématique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Gouvernance

Fonctions Support

Prise en charge

Relations avec l'extérieur

Non connue

Numéro de la recommandation

Recommandation mise en oeuvre ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Commentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives

Thématique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

ARS Bretagne – Suivi des suites d'inspection-contrôle ESMS

- Fonctions Support
- Prise en charge
- Relations avec l'extérieur
- Non connue

Numéro de la recommandation

Recommandation mise en oeuvre ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Commentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièces justificatives

RGPD

Informations RGPD

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'ARS Bretagne ayant pour finalité de traitement des éléments de preuve suite à une inspection ou un contrôle, traitement nécessaire au respect d'une obligation légale (article 6 1. c) RGPD).

Vos données seront conservées pendant toute la durée du traitement et sont destinées aux seules personnes habilitées à traiter ces demandes, conformément aux articles 4 et 6 du décret n°2018-383 du 23 mai 2018 ; Elles ne feront l'objet d'aucune diffusion.

Pour la réalisation de ce formulaire, l'ARS Bretagne utilise Démarches-Simplifiées, service fourni par la DINUM (direction interministérielle du numérique).

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou geler leur utilisation en exerçant votre demande auprès du délégué à la protection des données de l'ARS : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation.